



Reims, le 16 mars 2018

Le Président

à

**Monsieur le Directeur Départemental  
des Services d'Incendie et de Secours  
Mmes et MM les Chefs de Centre  
Mmes et MM les Chefs de Corps  
Mmes et MM les Présidents des Amicales**

Objet : Assises du congrès de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Marne (UDSP 51).

Cher Collègue,

Les assises du 112<sup>ème</sup> congrès de l'U.D.S.P.51 se dérouleront le :

***Le samedi 21 avril 2018 à MONTMIRAIL***

sous la présidence de Monsieur le Préfet de la Marne et en présence de nombreux élus.

A cette occasion, le conseil d'administration et moi-même seront très honorés de votre présence.

Au cours de cette dynamique journée, nous aurons le plaisir de retrouver nos anciens, nos jeunes sapeurs-pompiers et tous les sympathisants de notre Union (Elus, responsables associatifs, etc...).

***Nous comptons sur votre participation avec votre drapeau et éventuellement, votre garde réduite à 2 personnes (uniforme ou tenue F1).***

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Cher Collègue, l'assurance de mes sincères sentiments.

*Le Président,*  
**Capitaine Hubert DEGREMONT**

Tout courrier doit être adressé de façon impersonnelle à Monsieur le Président de l'UDSP 51 18 rue Laurent Déramez 51100 REIMS

Tél : 03 26 97 76 88 – Mail : [secretariat@udsp51.fr](mailto:secretariat@udsp51.fr) – site internet : [www.udsp51.fr](http://www.udsp51.fr)

Association type loi 1901 créée en 1894 et affiliée à la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France

N° SIREN : 387 837 610 - N° SIRET : 387 837 610 00030 – Code APE/NAF : 9499 Z

# Samedi 21 avril 2018

## PROGRAMME

- 14 h 00 : Accueil des congressistes et invités, *parking des invités, impasse du Four et parking des congressistes, gare routière.*
- 14 h 30 : Assemblée Générale ordinaire, Salle de la Halle aux Veaux, rue Jeanne d'Arc
- 16 h 15 : Accueil des autorités et invités, Salle de la Halle aux Veaux, rue Jeanne d'Arc  
>>>>> Pour l'accès au parking >>>>> Suivre les fléchages >>> >>>
- 16 h 30 : Visite des stands des exposants.
- 17 h 00 : Rassemblement et Revue des Unités S.P.V – S.P.P – J.S.P  
Honneurs aux drapeaux. Echange des drapeaux de l'U.D.S.P.51 et des JSP  
Remises de décorations – Promotions  
Dépôt de gerbes sur la stèle du SDIS 51  
Exposition de matériel
- 18 h 00 : Défilé
- 18 h 30 : Discours, et vin d'honneur, Ancienne grainerie Géroutet, avenue Charles de Gaulle
- 20 h 30 : Soirée repas et animation, Salle des Fêtes Roger Perrin, avenue Charles de Gaulle

Uniforme : Pour les sapeurs-pompiers concernés par les animations : *Se conformer à la note de service du D.D.S.I.S de la Marne.*  
Pour les sapeurs-pompiers congressistes, les militaires et certains fonctionnaires : *leur uniforme.*

Défilé :  
- le drapeau de l'UDSP 51  
- le drapeau du Corps Départemental  
- les JSP  
- les troupes  
- le matériel motorisé

## ASSEMBLEE GENERALE

Les questions à poser au cours de l'Assemblée Générale, devront être adressées au Président de l'UDSP 51 par courrier au siège social, au moins un mois avant la date du congrès.

Tout courrier doit être adressé de façon impersonnelle à Monsieur le Président de l'UDSP 51 18 rue Laurent Déramez 51100 REIMS  
Tél : 03 26 97 76 88 – Mail : [secretariat@udsp51.fr](mailto:secretariat@udsp51.fr) – site internet : [www.udsp51.fr](http://www.udsp51.fr)

Association type loi 1901 créée en 1894 et affiliée à la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France  
N° SIREN : 387 837 610 - N° SIRET : 387 837 610 00030 – Code APE/NAF : 9499 Z



*Terrine de langouste et écrevisse, sauce aneth*

*Sorbet arrosé (mirabelle)*

*Noix de veau, sauce forestière,  
et sa jardinière de légumes*

*Brie et sa salade*

*Nougat glacé et son coulis de fruits rouges*

*Café*

*Soirée dansante avec Sing A Live*

Au cours du repas, une quête sera organisée  
au profit de l'Œuvre des Pupilles Orphelins de Sapeurs-Pompiers (ODP)

**« Le bonheur se construit seul, mais aussi et surtout ensemble »**

Tout courrier doit être adressé de façon impersonnelle à Monsieur le Président de l'UDSP 51 18 rue Laurent Déramez 51100 REIMS

Tél : 03 26 97 76 88 – Mail : [secretariat@udsp51.fr](mailto:secretariat@udsp51.fr) – site internet : [www.udsp51.fr](http://www.udsp51.fr)

Association type loi 1901 créée en 1894 et affiliée à la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France

N° SIREN : 387 837 610 - N° SIRET : 387 837 610 00030 – Code APE/NAF : 9499 Z

# INFORMATIONS

## Congrès UDSP51

Pour l'accès aux parkings, suivre les fléchages.

## Médailles de l'UDSP 51

L'Union départementale a créé sa médaille de reconnaissance. Elle est destinée à récompenser les sapeurs-pompiers de tous grades qui se sont distingués dans l'accomplissement de leurs fonctions et ont fait preuve de dévouement en faveur de l'UD, de leur amicale, du corps départemental, communal ou intercommunal.

Elle comprend 3 classes :

- Médaille d'argent : attribuée après 5 ans d'inscription à l'UDSP 51.
- Médaille vermeil : après 10 ans
- Médaille or : après 15 ans

## ODP

\* Pour vos manifestations, vous pouvez disposer d'articles à vendre pour l'ODP, et ce, sans avance de fonds. Contacter le secrétariat de l'UDSP 51.

\* Tours de la Marne Cycliste au profit de l'ODP. Comme chaque année, les sapeurs-pompiers marnais organisent les tours cyclistes de la Marne par secteur. Vous trouverez les dates et les différents circuits sur le site internet et sur l'affiche ci-jointe.

## Magazine « Sapeur-Pompier Marnais »

Afin d'alimenter les pages du magazine, nous vous invitons à faire parvenir à l'UDSP 51 vos articles (textes et photos) de vos manifestations, avant le 1<sup>er</sup> octobre 2018.

## Calendriers 2019

Nous vous proposons de faire réaliser vos calendriers 2019, par la société NPC Imprimerie, partenaire de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France. Vous trouverez ci-joint un bon de commande.

Si votre amicale fait réaliser votre calendrier par un autre prestataire, et dans la mesure du possible, merci d'y insérer une page pour les formations de l'UDSP 51 et pour l'ODP (elles sont à votre disposition à l'UDSP 51, sous format PDF).

## Site internet

Le site internet offre de nouvelles informations. Consultez-le ! Si vous voulez faire paraître un article, contactez le secrétariat de l'UDSP 51 ou le référent de votre secteur.

Tout courrier doit être adressé de façon impersonnelle à Monsieur le Président de l'UDSP 51 18 rue Laurent Déramez 51100 REIMS

Tél : 03 26 97 76 88 – Mail : [secretariat@udsp51.fr](mailto:secretariat@udsp51.fr) – site internet : [www.udsp51.fr](http://www.udsp51.fr)

Association type loi 1901 créée en 1894 et affiliée à la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France

N° SIREN : 387 837 610 - N° SIRET : 387 837 610 00030 – Code APE/NAF : 9499 Z